

A l'occasion de la présentation récente de son message aux électrices et électeurs du canton du Jura, le Gouvernement jurassien en a profité pour rappeler à nouveau que la votation populaire du 24 novembre 2013 ne portera pas sur la décision de créer ou non un nouveau canton, mais sur l'opportunité d'engager une étude dont le but consistera à dessiner les contours d'une nouvelle entité.

S'ouvrir et construire

La population du canton du Jura, tout comme celle du Jura-Sud, pourra ainsi se déterminer ultérieurement en toute connaissance de cause sur le projet élaboré par une assemblée constituante formée paritairement de représentants du Nord et du Sud.

Si nous nous sommes légitimement beaucoup attardés ces derniers temps sur les raisons objectives censées inciter les habitants du Jura-Sud à se lancer sans engagement dans un tel processus, il est intéressant de se pencher également sur les motifs qui devraient pousser les Jurassiens du Nord à voter oui le 24 novembre prochain.

Comme le souligne fort opportunément l'exécutif jurassien dans son message, au sein d'un système démocratique, les institutions politiques ne sont jamais figées.

Partant de là et indépendamment de la Question jurassienne, il précise que le processus tendant à la création d'un nouvel Etat est l'opportunité de réaliser un projet de société «à nul autre pareil» et qu'il s'agit d'une occasion unique pour les Jurassiens de fonder un Etat différent de ceux qu'ils connaissent actuellement.

«Sous réserve du droit fédéral, la population aura toute liberté de donner naissance à des institutions politiques et à des structures administratives modernes, novatrices, orientées vers l'avenir, aptes à relever les défis de demain» indique encore le message gouvernemental.

Très concrètement, la création d'un nouveau canton est une formidable occasion de repenser les conditions offertes aux citoyens, aux familles, aux entreprises, aux agriculteurs, aux sportifs ou encore aux artistes de la région.

Quelle chance extraordinaire pour une population de pouvoir réfléchir à une nouvelle organisation étatique! Qu'en coûtera-t-il de faire preuve d'audace, d'ingéniosité et d'esprit pour proposer un projet innovant conforme aux attentes des citoyens de la région? Pas grand-chose.

«Oui pour s'ouvrir et pour construire!»: la devise du Gouvernement jurassien est particulièrement bien choisie. Une telle aubaine ne se représentera pas de sitôt. A la population jurassienne de saisir la balle au bond et de décider de se bâtir un avenir en votant oui le 24 novembre 2013!

«Unis et mieux écoutés», extraits du discours de Manuel Tornare lors de la dernière Fête du peuple jurassien

LE JURA LIBRE

O P T I Q U E J U R A S S I E N N E

JAA CH-2800 Delémont 1 PP/Journal • 65^e année - N° 2860 • abonnement annuel: 90 fr. • 3 octobre 2013 • Paraît le jeudi

Le lait et les pièces

Lors des exposés faits devant les fédérations du MAJ, Maxime Zuber a cité plusieurs cas concrets illustrant le statut de dépendance du Jura-Sud et le prix qu'il paie pour cela. Il a évoqué notamment:

L'affaire de la Fonderie Boillat, où l'absence totale de solidarité de l'Ancien canton a été spectaculaire;

– l'allongement de la durée d'indemnisation de chômeurs en 2008;

– le dépistage du cancer du sein, généralisé en Romandie et obtenu dans le cadre bernois au prix d'un véritable marathon;

– le manque de soutien à l'élevage du cheval franc-montagnard manifesté par les élus bernois au parlement fédéral;

– le refus d'aide à Tornos lors d'une phase critique, avec la réponse surréaliste d'Elisabeth Zölch, alors chargée de l'économie dans le canton de Berne.

En effet, cette dernière avait refusé de lever le petit doigt. Quand il lui fut signalé que le canton avait versé douze millions à «Swiss Dairy Food», elle répondit:

– Mais M. Zuber, les tours automatiques ne produisent que des pièces, alors que les vaches produisent du lait!

On voit par là toute la sensibilité industrielle de la classe politique bernoise et l'intérêt que suscite chez elle la mécanique de précision, qui est pourtant au Jura-Sud ce que le pétrole est à Abou Dhabi. Voilà nos districts méridionaux au clair sur ce qui les attend du côté bernois.

Karl Marx, Elvis Presley et Enrico Macias

Comme nos lecteurs l'auront remarqué, les deux moitiés du Jura devront se prononcer le 24 novembre prochain. Il est une idée qu'il faut s'ôter de la tête: c'est que le vote sera indolore, ou réversible, si l'une des deux moitiés du Jura vote NON. Karl Marx disait avec justesse: «L'Histoire ne repasse pas les plats.» De son côté, Elvis Presley chantait «It's

now or never» («C'est maintenant ou jamais»). Remarquons que le *Jura Libre* est le premier à avoir mis d'accord Karl Marx et Elvis Presley.

Ce rapprochement sera apprécié par Enrico Macias qui, après avoir appelé à voter Sarkozy, dit son «intérêt» pour Marx. Encore un peu et il essaiera de le lire, alors qu'on voit mal Karl Marx chanter les vers immortels d'Enrico: «Laï laï laï laï laï laï laï.» Il y a des limites aux renvois d'ascenseur. Mais sait-on jamais? Les grands cerveaux enjambent tous les obstacles.

Kairos

Pour en revenir à nos petites affaires, nous serons bientôt tous au pied du mur. Le OUI offre une chance unique, qui pourrait être ratée par sottise dans le Sud ou par égoïsme dans le Nord. Le NON dans l'une des moitiés du Jura provoquerait une fracture qui ne signifierait pas la fin du monde, mais serait payée chèrement par le Sud et plus indirectement par le Nord, à long terme surtout.

Les Grecs anciens avaient un dieu pour cela, qu'ils appelaient «Kairos», le dieu du moment

propice, de l'instant favorable. Ils le représentaient sous la forme d'un homme qui s'enfuit et porte sur la tête une mèche de cheveux, genre «queue de rat» pour pré-adolescent. Cette mèche se trouvait à l'avant de son crâne, et non pas à l'arrière, montrant par là que si l'on rate le moment propice, on ne peut pas le rattraper. Quelle sagesse malicieuse! Nous voilà prévenus.

Solitude

On sait que les élus probernois du Sud ont été choqués par la réponse claire du Gouvernement jurassien concernant «l'après 24 novembre» en cas de NON majoritaire dans le Sud. Mises à part les communes qui rejoindraient – avec raison – le canton du Jura, le reste devrait assumer son choix, à savoir qu'il sera tout seul, livré à Berne, coupé du reste de la Romandie, pauvre Calimero capot transformé en banlieue de Bienne. Si cela devait arriver par malheur, on l'entend déjà pleurnicher durant les trente prochaines années: «C'est trop injuste!»

Boire ou conduire? Il faut choisir. Pleurnicher ou agir, c'est pareil!

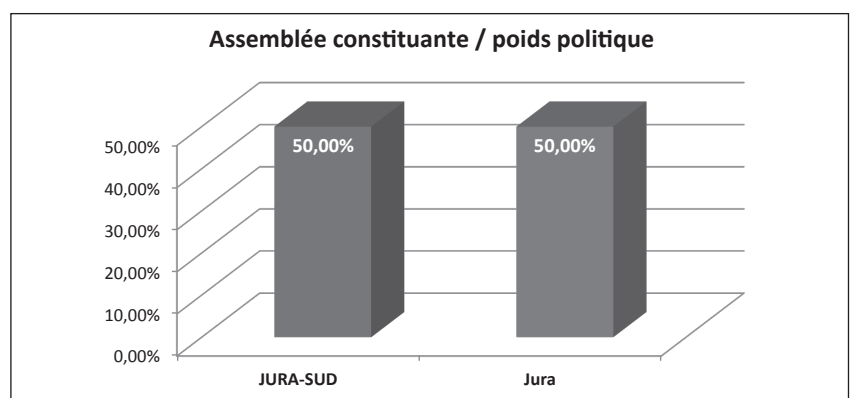
● Alain Charpillot

LE SAVIEZ-VOUS ?

Ces dernières années, la structure hospitalière du Jura-Sud n'a dû sa survie qu'à la pugnacité de quelques politiciens qui ont défendu ardemment les acquis régionaux en matière d'hôpitaux ainsi qu'à la bonne gestion des unités de Saint-Imier et de Moutier.

Empêcher à moyen terme le regroupement des hôpitaux du Jura-Sud au sein de la structure biennoise relèvera toutefois d'une mission délicate, *a fortiori* lorsque le Jura méridional ne pèse que 5,25 % dans un grand ensemble germanophone.

Au sein d'une nouvelle entité romande, la planification hospitalière sera définie par la future assemblée constituante qui sera composée pour moitié de représentants du Jura-Sud. Il lui sera loisible d'être à l'écoute des besoins de la région et de les intégrer dans l'élaboration du projet de nouveau canton.



«Je pense que beaucoup de gens sous-estiment la richesse et le potentiel d'une constituante. Tout le monde croit savoir sur quoi cela pourrait déboucher, mais la seule chose dont on est sûr, c'est que l'on va être une partie de la Suisse. Pour le reste, tout est ouvert. (...) C'est là, dans une constituante, que l'on peut définir les cadres de sa propre existence. C'est une expérience unique. L'échelon cantonal, c'est là où on peut être le plus innovant et créatif en Suisse, car la Confédération n'interdit presque rien. Ce sont les cantons qui disent à la Confédération ce qu'elle doit faire. C'est dommage que la région ne soit pas consciente de cela.»

Andreas Gross, conseiller national («Le Quotidien Jurassien», 19 septembre 2013).

«Sans doute le passé fut triste;
Pour que demain comble nos vœux,
Sachons toujours dire:
– J'existe;
Sachons aussi dire:
– Je veux.»

● Virgile Rossel

Une affaire de cœur et de raison

un seul Jura

Prochaine édition du

«Jura Libre»:

jeudi 17 octobre 2013

..... S O M M A I R E



EXTRAITS DE LA CONFÉRENCE DE PRESSE DU MAJ
REPRODUCTION « NE VARIETUR »...
LABORATOIRE DE DROIT CONSTITUTIONNEL, L'AVIS DE PASCAL MAHON

PAGE 2
PAGE 3
PAGE 4

Un vote pour l'avenir (3)

De la souveraineté cantonale, instrument de notre indépendance et de notre liberté, nous en avons légitimement usé pour défendre nos intérêts les plus fondamentaux. Et si le canton du Jura n'est pas parfait, il émane cependant d'une généreuse et grande idée. Du seul point de vue historique, c'est une œuvre qu'il convient de respecter, parce qu'elle émane d'une formidable conjonction de l'espoir d'un peuple avec son destin, du contrat de ce même peuple avec son histoire et les obligations de son avenir. Au-delà, le canton du Jura possède, grâce à cette souveraineté chèrement acquise, des atouts économiques et de toute autre nature considérables. Il est au surplus un cadre de vie exceptionnel.

La souveraineté cantonale, on l'a vu dans de multiples études et on l'a prouvée dans l'expérience acquise, représente un avantage déterminant pour le développement d'une région comme la nôtre. Si elle devait être partagée à terme par le sud et le nord du Jura, alors elle placerait le territoire formé des six districts jurassiens francophones dans une position éminemment plus intéressante et puissante au sein de la Suisse romande dont nous faisons tous partie. Dans un partenariat actif avec l'ensemble de ses voisins suisses alémaniques, et avec Berne, cela va de soi, le Jura retrouvant son unité contrebalancera de manière heureuse, même si partielle, la surpuissance économique lémanique. Il contribuera à l'instauration d'un nouvel équilibre politique hautement bénéfique, non seulement pour lui, mais aussi et surtout pour ce «pays romand» tout entier, qu'aucun ne rechigne à chanter par ailleurs quand lui prend l'envie de regarder par-dessus l'épaule du protecteur bernois. Il œuvrera à l'avènement d'une réalité socioculturelle malencontreusement désavouée dans un fatras d'aveuglement. On comprendra alors qu'en dehors du cadre institutionnel, il est des réalités plus profondes et que ce sont elles qui déterminent la véritable existence des communautés humaines.

La volonté politique

Situé au confluent du monde germanique et français, le Jura dispose d'une situation géographique exceptionnelle, dont la centralité européenne n'est pas le moindre avantage. Saurons-nous une fois pour toutes mettre à profit ce qui nous rassemble et constitue de fait notre indéniable communauté de destin? Repousserons-nous aux calendes grecques la reconstitution de l'unité perdue? Nous ne dénigrons pas ceux qui soutiennent l'idée inverse, en sincérité et en conviction. Nous avons cependant le droit de nous interroger sur le mobile de ceux qui, dans un esprit revanchard et comme pour exorciser leur attachement préplébiscitaire à l'unité du Jura historique, s'ingénient à fausser le débat démocratique sur l'avenir. Qu'on nous permette tout de même de leur rappeler à quelle stupide impasse conduisent le préjugé et le rejet des valeurs communes au profit du dogme antiséparatiste. Qu'on nous permette de réserver notre condamnation la plus ferme à ceux qui, par aveuglement ou par intérêt, veulent nier ce qui fait l'ori-

ginalité des deux parties du Jura, leurs richesses propres et leurs ressemblances profondes.

Oser la démocratie

Solidarité, volonté, et enthousiasme, tels doivent être les ressorts d'un nouvel élan collectif pour satisfaire aux exigences nouvelles de la mondialisation, de la justice sociale et d'une cohésion régionale en dehors de laquelle il n'y a pas de progrès possible. Le mouvement autonomiste place toute sa confiance dans la fraternité et le goût de l'action du peuple jurassien. Voter «oui» le 24 novembre prochain, c'est «oser» la démocratie, c'est se placer délibérément au-dessus des contingences, contraintes, incompréhensions ou divergences léguées par une histoire que personne n'est incité à renier ni à condamner, à transcender cependant, et à dépasser. Le processus découlant de la Déclaration d'intention du 20 février 2012, s'il est respecté dans son intégralité, sera l'instrument d'une formidable démonstration démocratique, que l'histoire suisse placera à n'en pas douter dans les rangs des événements politiques marquants du XXI^e siècle.

De multiples raisons légitiment la volonté d'unité du Jura. Elles font appel au cœur et plongent leur racine dans une histoire jamais démentie, fondée sur la sauvegarde d'un patrimoine, d'une langue et d'une même conception

de la démocratie politique, éprouvée dans les âges et confirmée par les faits. Elles sont aussi d'ordre économique dans la mesure où, rassemblées, elles dessinent les contours d'un vrai projet de développement, apte à se renouveler et à satisfaire l'ambition collective que le Jura a toujours su stimuler aux heures graves de son histoire.

Conclusion

C'est dans cet état d'esprit qu'il convient de rassembler nos forces, de les faire converger vers l'objectif qui consiste à donner aux six districts francophones du Jura les moyens de se construire un avenir conforme à leurs aspirations et intérêts les plus fondamentaux.

C'est à la refondation possible d'une appartenance commune, appuyée sur l'identité culturelle au sens large (histoire, langue, développement économique, patrimoine industriel et artistique, nature, environnement), que nous appelons le Jura méridional à réfléchir avec nous.

Un temps nouveau peut s'ouvrir dans la Question jurassienne. Temps d'espoir et d'optimisme. Si nous le voulons, si les Jurassiens se mobilisent, nous serons capables de vaincre la difficulté, de rassembler autour de cette idée simple que le recours au débat démocratique, sans engagement et quel que soit son résultat, vaut mille fois mieux que son refus, sans garantie que le conflit ne ressurgisse. Quel risque prend-on de se demander, sans contrainte ni menace, si l'unité ne vaut pas mieux que la division, si la combinaison des forces apporte davantage que la dispersion des énergies, enfin si un destin commun est préférable à un avenir discordant?

Extraits de la conférence de presse du MAJ présentée par Pierre-André Comte, secrétaire général, le dimanche 8 septembre 2013.



Liesse populaire lors de la 66^e Fête du peuple jurassien.

«Que penser lorsque les élus d'une région sont contraints de s'exprimer dans la langue majoritaire pour se faire entendre et respecter? Ils l'admettent eux-mêmes: pour qu'on daigne les écouter, MM. Perrenoud et Bühler doivent parler «Bärndütsch» à la tribune du Grand Conseil. Je pense que les francophones méritent mieux que d'être des sujets de seconde catégorie laissant à d'autres le soin de décider pour eux.»

Irma Hirschi, Moutier, députée au Grand Conseil bernois («Biel-Bienne», 4 et 5 septembre 2013).

La nouvelle «Marche des ours de Berne»

Dans les fêtes jurassiennes, nous chantons régulièrement (un peu trop régulièrement) les trois versets (un peu trop de versets) de «La Nouvelle Rauracienne.» Les paroles de l'ancienne étaient dues à Xavier Stockmar, celles de la nouvelle sont de Roland Béguelin.

Les Bernois ont leur hymne aussi: «La marche des ours de Berne», alias «Tram tram tram diridi», paroles illustrant un kran kanton pilink.

Samedi dernier, une «Nouvelle marche des ours de Berne» a été inventée. Elle s'intitule «Tram tram tram Pierre-Pertuis».

Belle innovation, sauf que si l'on veut des trams, ce n'est pas à Pierre-Pertuis qu'on risque d'en

trouver. Les ours les gardent pour eux. Comme tout le reste.

● A.C.



L'avenir de notre jeunesse constituera l'un des enjeux de la votation du 24 novembre 2013 !

<http://www.maj.ch>



Souscription à la liqueur «Elixir d'Unité»

L'Elixir d'Unité est un délice issu de produits de notre région. Il allie en un bel équilibre une base épicée (pour les messieurs), un corps fruité (pour les dames), et une note claire et fraîche (pour pouvoir en boire beaucoup). Chacun y trouve donc son compte, y compris la cause, alors commandez-en par cartons entiers.

Prénom et nom:

Adresse:

NPA et localité:

Je souhaite commander ____ bouteilles de 37,5 cl de liqueur «Elixir d'Unité» à 35 francs l'unité et ____ bouteilles de 70 cl de liqueur «Elixir d'Unité» à 55 francs l'unité.

Signature:

Bulletin de souscription à renvoyer à: Groupe Bélier, case postale 84, 2710 Tavannes.

Conditions: paiement à la livraison, livraison gratuite dans le Jura historique.

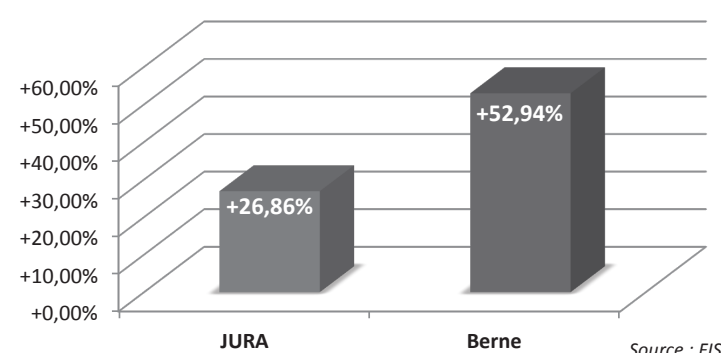
LE SAVIEZ-VOUS ?

L'évolution des primes d'assurance maladie entre 2004 et 2012 a été nettement plus défavorable dans le canton de Berne qu'au sein du canton du Jura. Lorsqu'elles augmentaient de 26,86% dans le Jura, elles atteignaient une hausse pratiquement deux fois supérieure de 52,94% dans le canton de Berne.

Nous sommes loin des fausses idées qui laissent croire que le canton de Berne est un paradis financier. Ce qui était le cas il y a quarante ans ne l'est plus aujourd'hui.

Indépendamment de ces considérations, pourquoi le Jura-Sud ne se constituerait-il pas les moyens de faire étudier, par une assemblée constituante paritaire nord-sud et sans engagement, les contours de ce que pourrait être un nouveau canton romand?

Evolution des primes d'assurance maladie de 2004 à 2012



Source : FISTAT

Unis et mieux écoutés

Les traités, dans l'Histoire, font – trop souvent, on le sait – le bonheur des uns, le malheur des autres. Celui de Vienne en 1815 créa mon canton, le rattacha à la Suisse, volonté des élites, un peu moins des masses.

Le Traité de Vienne ne fit donc pas que notre bonheur! Il bafoua votre liberté, votre identité, et au sein des vallées, villes, bourgs et villages, une culture de l'insoumission, justifiée, se répandit. Rendons hommage dans ce lieu à toutes celles et à tous ceux qui, jusqu'à ce jour, osèrent dire NON, qui se battirent pour l'autonomie d'un peuple fier! En grec ancien, «autonomos» signifie «se donner son propre mouvement». Vous l'avez créé ce mouvement, il a donné naissance à ce canton, un canton encore en devenir, avec une réponse déterminante (mais non conclusive) le 24 novembre 2013.

L'autonomie d'un peuple ne se décrète pas, ne se construit pas, vous le savez depuis 1979, uniquement avec une raison unique: la territorialité! Le contenu prime sur le contenant, le contenant crée un substrat, donne sa force à un pays, une contrée, des traces plutôt que des preuves, aurait dit René Char.

Votre Constitution marqua les esprits et consciences au-delà des frontières cantonales ou nationales par ses avancées sociales, politiques, économiques déterminantes. Sa modernité, à l'époque, dans un pays, il faut bien le dire, conservateur, fut exemplaire, même si tout reste à accomplir. En cela Genève et le Jura, depuis la création de votre canton, ont toujours été proches. En ce qui concerne les votations, que ce soit sur l'électricité, l'assurance-chômage, la naturalisation des étrangers de la 3^e génération, la Poste, la 5^e révision de l'AI, sur la retraite flexible à 62 ans, sur le prix unique du livre, le progressiste que je suis, l'ancien maire de Genève et député suisse, qui s'est toujours battu pour une certaine idée des services publics, qui a œuvré pour le social (triplement des crèches en dix ans en ville de Genève), je le dis sans vanité, sans polémique pouvant heurter certains, constate avec admiration que nos deux peuples se

rejoignent lorsqu'ils se prononcent sur des grands dossiers.

L'opportunité que représente la création d'un canton à base plus élargie – encore une fois ne parlons pas uniquement de territorialité – permettra de nouvelles avancées politiques, sociales, syndicales, associatives. D'autres l'ont dit ici et ailleurs: les avantages cumulés des constitutions bernoise et jurassienne seront un atout pour un canton fortifié. Il est essentiel de transcender le débat géopolitique sur la Question jurassienne pour porter haut et fort un projet rassembleur qui marquera la Suisse tout entière et la Romandie.

J'ose espérer que ce nouvel Etat, fort des ambitions passées, permettra une fiscalité plus équitable, des allocations familiales dignes, des bourses permettant d'accéder plus facilement à la formation, pour combattre le chômage ou le départ des jeunes.

Le Jura-Sud rejoignant son territoire naturel permettra cette entité romande plus forte et plus présente, avec des structures administratives francophones de proximité, non imposées, choisies.

Le 24 novembre 2013, c'est l'affaire des Jurassiens du Nord, du Sud, mais c'est l'affaire de tous, car l'avenir d'une Romandie plus présente sur la scène nationale politique et économique. Lors des discussions urgentes et inévitables avec notre grand voisin français pour régler, de Genève à Bâle, les problèmes de l'emploi, de lutte contre le dumping salarial ravageur, du logement, des transports, de l'aménagement du territoire, de la préservation conjointe de la nature, de la formation, de la fiscalité, ce nouveau canton sera un atout puissant.

Unis, vous serez mieux écoutés, unis nous serons mieux écoutés. Votons OUI le 24 novembre. Le peuple genevois, dans sa grande majorité, comme jadis, est avec vous!

Extrait du discours de Manuel Tornare, conseiller national, ancien maire de Genève, prononcé à l'occasion de la réception officielle de la 66^e Fête du peuple jurassien.

Syllogisme

Le syllogisme est un type de raisonnement qui consiste à déduire une conclusion logique à partir de deux assertions. L'exemple classique, c'est:

*Tous les hommes sont mortels.
Socrate est un homme.
Conclusion: Socrate est mortel.*

Pour prendre un exemple plus actuel:

*M. Droz mène une campagne d'une grande bassesse.
M. Droz est fauché.
Conclusion: ce qui est fauché est bas.*

Voilà l'exemple même du syllogisme vicieux. Car même fauché, M. Droz n'est pas obligé de recourir aux bassesses.

Un autre syllogisme a été imaginé par le bon président Coste:

*Guillaume-Albert est une plaie en son genre.
Il fera campagne dans une automobile.
Conclusion: Guillaume-Albert est une plaie mobile.*

Et pour lui qui vend (ou vendait?) des tapis, rappelons la phrase de Tristan Bernard:

*Mieux vaut un tapis persan volé qu'un tapis volant percé.
Conclusion: il n'y a aucun rapport.*

Reproduction «ne varietur»...

En relisant les pages de notre histoire, je suis frappé par diverses réflexions émises il y a juste un siècle. Certaines phrases, en effet, pourraient être reproduites par nos modernes publicistes sans qu'une virgule soit ajoutée ou retranchée. Elles s'appliquent parfaitement à la présente campagne en faveur du «oui»...

Ainsi, en 1913, dans le *Petit Jurassien* de Moutier, pouvait-on lire: «La nouvelle génération désire la marche en avant de tous les Jurassiens vers un même idéal de progrès et de justice. Elle veut combler le fossé creusé entre le Jura-Sud et le Jura-Nord par ceux-là mêmes dont le grand principe a toujours été: diviser pour régner.»

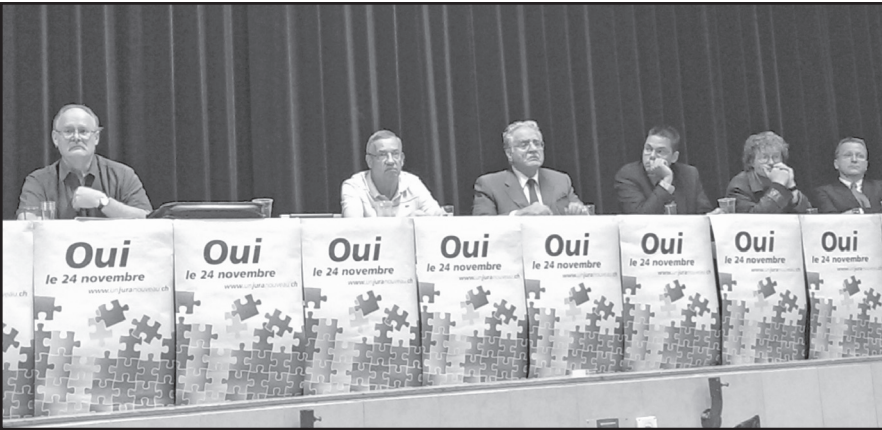
Il est intéressant de noter que l'«influent» *Journal du Jura*, de Bienne, reproduisit les lignes de la feuille prévôtoise, les approuvant parce qu'elles répondaient «aux aspirations d'un nombre toujours plus considérable de citoyens qui sont las des luttes stériles et déprimantes. L'intérêt supérieur de la patrie exige l'apaisement et il viendra un jour, peut-être plus près de nous qu'on ne pense, où la voix du pays parlera si fort en faveur de l'union et contre l'esprit de discorde qu'elle saura bien se faire obéir.»

Et s'il fallait un témoignage confirmant l'erreur historique qu'a

représentée l'annexion du Jura au canton de Berne, on le trouverait également dans les livres jaunis par les années. Ainsi, ce passage d'un ouvrage rédigé par le pasteur Krieg, en 1903 (*Vieux papiers, vieilles choses*): «Tandis que beaucoup, dans le Jura, en 1815, auraient désiré se rattacher à la France, d'autres préconisaient la formation d'un canton indépendant [...], des troisièmes appelaient de leurs vœux le retour de l'ancien état et auraient vu avec joie le rétablissement du prince-évêque. Peu nombreux ceux qui songeaient à la réunion avec Berne.»

Si la deuxième des quatre possibilités évoquées avait prévalu, on n'en serait pas là aujourd'hui... Mais comme il n'est jamais trop tard pour bien faire – nonobstant le lourd handicap que constituent les effets de la colonisation bernoise dans le Jura méridional – on ose espérer que le bon sens prévaudra (enfin!), le 24 novembre.

● Roger Chatelain



Pierre-André Comte, Alain Charpillot, François Lachat, Stéphane Theurillat, Philippe Riat et Maxime Zuber, orateurs de l'assemblée de la Fédération d'Ajoie du Mouvement autonomiste jurassien du lundi 23 septembre 2013, qui a réuni une belle palette de militants à la balle des fêtes d'Alle.

REVUE DE LA PRESSE

Le vote du 24 novembre 2013 vu du canton de Neuchâtel.

L'Impartial (25 septembre 2013) – éditorial de Nicolas Willemin

Un oui jurassien pour réfléchir

Le Neuchâtelois regarde avec une certaine distance la campagne, pour l'instant peu animée, qui devrait agiter le Jura et le Jura bernois en vue de la votation du 24 novembre. Sa position est d'ailleurs assez proche de celle des autres cantons romands. Et c'est dommage!

Car le scrutin qui, dans deux mois, va dire si oui ou non un processus s'engage pour la réalisation d'un tout nouveau canton, devrait très fortement nous intéresser. L'Arc jurassien a, qu'on le veuille ou non, une identité commune et les différentes collaborations qui s'y sont nouées ces dernières années montrent bien que nous, Neuchâtelois, Jurassiens ou Jurassiens bernois, avons de quoi préparer ensemble notre avenir. En particulier dans le domaine de la formation.

Bien sûr, qu'un oui ou un non sorte des urnes le 24 novembre, ces collaborations vont se poursuivre, voire même s'étendre. Et cela est tout à fait réjouissant. Néanmoins, il nous semble qu'un résultat positif dans deux mois aurait une influence encore plus importante.

Il faut en effet le rappeler une nouvelle fois: les Jurassiens et les Jurassiens bernois ne voteront pas sur la réunification. Ils doivent simplement dire s'ils sont prêts à lancer un processus de réflexion pour préparer la proposition d'un nouveau canton qui réunirait les six anciens districts francophones du Jura historique. Et ce processus, piloté par une assemblée constituante, devrait aboutir à un nouveau vote, cette fois décisif, sur la création de ce nouveau canton.

Un processus de réflexion! Là est toute la nuance. Car qui dit réflexion dit aussi remise à plat, ou remise en question, de toute une série de choses qui semblent aujourd'hui immuables. Les représentants de la population des deux régions seront ainsi invités à créer, à partir d'une page blanche, un avenir commun. Et bien sûr, ils ne pourront pas manquer d'aborder les relations avec l'«autre» région jurassienne, le pays de Neuchâtel.

D'un côté, environ 125 000 Jurassiens et Jurassiens bernois. De l'autre, 170 000 Neuchâtelois. Les deux entités pourront discuter quasiment d'égal à égal et échanger leurs expériences. Rêvons même! Et si les Neuchâtelois tiraient expérience de ce dialogue entre Jurassiens du Nord et du Sud pour mieux se parler en Haut et Bas!

Espérons donc un oui le 24 novembre pour lancer ces réflexions communes.

Police commune JUNE

Projet ajourné

Les cantons de Neuchâtel et du Jura ont décidé de continuer le rapprochement de leurs deux polices par des mesures de synergies. La création d'une police de l'Arc jurassien reste ainsi un objectif stratégique à moyen terme. Cette décision met fin au régime *ad interim* des deux commandants de police assumé par Olivier Guéniat pour le Jura et Pascal Luthi pour Neuchâtel. Ces deux postes sont remis au concours.

A la suite du renouvellement des autorités gouvernementales neuchâteloises, de nouvelles discussions ont eu lieu entre le conseiller d'Etat Alain Ribaux et le ministre Charles Juillard, tous deux en charge de la police, respectivement à Neuchâtel et dans le Jura. Il en ressort que le projet de création d'une Police de l'Arc jurassien reste un objectif stratégique entre les deux cantons pour répondre aux défis sécuritaires à venir et que l'union des deux polices représente une voie d'avenir.

Les deux cantons n'ont toutefois pas achevé leurs réformes internes, sur lesquelles un accent particulier sera mis durant ces prochaines années. Dans le canton du Jura, le projet de réforme de la police cantonale «Police 2015» doit être mis en œuvre et stabilisé. Dans le canton de Neuchâtel, le projet «Police Unique» doit être achevé et consolidé, notamment dans le contexte de l'intégration de la police de la ville de Neuchâtel qui a été reporté d'une année. Le conseiller d'Etat Alain Ribaux, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture, souligne que «Police Unique» nécessite actuellement l'engagement de toutes les forces de travail nécessaires.

Personnalités

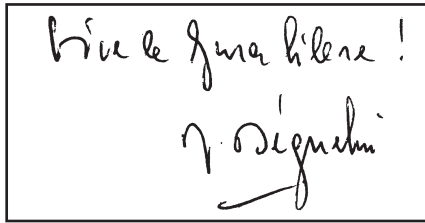
Décès de M^e Pierre Christe

Personnalité jurassienne, Pierre Christe est décédé dans sa 87^e année. Après des études de droit à Fribourg, à Paris et à Berne, Pierre Christe a obtenu le brevet d'avocat (1953) et de notaire (1955). Brillant juriste, il fut l'une des grandes figures du droit jurassien.

Bâtonnier de l'Ordre des avocats jurassiens, il fut vice-président de la Fédération suisse des avocats. Il présida également le Conseil du notariat jurassien.

Sur le plan politique, M^e Pierre Christe siégea à l'Assemblée constituante parmi les élus démocrates chrétiens, et au Conseil de ville de Delémont. Engagé dans la vie culturelle, associative et économique, il fut ainsi fondateur et premier président de l'Ecole jurassienne et conservatoire de musique, président du conseil d'administration du Collège Saint-Charles, de la Course de côte Saint-Ursanne Les Rangiers et de la Banque Jurassienne d'Epargne et de Crédit. Colonel, il commanda le régiment lourd d'artillerie 26 et fut membre de l'état-major de la division frontière 2.

Le Jura Libre présente à son épouse, à ses enfants et à ses amis ses condoléances émues.



Education

Création de 76 places

Le Gouvernement jurassien a autorisé l'ouverture de 76 nouvelles places en crèches et unités d'accueil pour écoliers dans les communes de Porrentruy, Courroux, Le Noirmont, Delémont et Courgenay. Dans le même temps, il a également défini les options qui vont faire l'objet d'analyses approfondies pour la gestion future de ce domaine d'activité.

Ces options concernent en particulier le mécanisme de subventionnement et la mise en œuvre d'un système de contrôle de la qualité de l'offre. Une réflexion quant à l'articulation entre l'école et l'accueil des écoliers sera également menée. Enfin, des contacts seront noués avec les organisations patronales jurassiennes, pour discuter d'éventuelles modalités d'un cofinancement des structures d'accueil de la petite enfance par les entreprises. Un rapport présentant la stratégie globale du gouvernement dans ce domaine sera publié à la fin du premier semestre 2014 et les mesures retenues pourraient entrer en vigueur graduellement dès 2015.

Fiscalité

Imposition des frontaliers

Le Gouvernement jurassien et le Conseil d'Etat neuchâtelois ont mandaté l'Université de Genève afin d'établir une étude sur les conséquences d'une imposition à la source des travailleurs frontaliers. Les conclusions devraient être rendues d'ici à la fin de cette année.

Cette décision fait suite au dépôt dans le canton du Jura, le 27 juin 2012, de l'initiative populaire «Pour l'imposition à la source des travailleurs frontaliers». Pour rappel, le Parlement jurassien s'est prononcé sur la validité matérielle de l'initiative le 27 mars 2013. Quant au canton de Neuchâtel, il a vu récemment le dépôt de deux motions parlementaires interpellant le gouvernement sur la problématique des frontaliers et qui nécessitent une analyse approfondie de la question.

L'étude portera notamment sur l'analyse des conséquences juridiques, financières, économiques, administratives et politiques d'une dénonciation de l'accord conclu en 1983 entre la Suisse et la France relatif à l'imposition des rémunérations des travailleurs frontaliers. Cet accord lie les cantons de Berne, Soleure, Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Vaud, Valais, Neuchâtel et Jura.

L'accord en vigueur prévoit une imposition du travailleur frontalier à son lieu de résidence, en l'occurrence la France, avec une rétrocession de 4,5% du salaire brut au lieu de travail, soit respectivement les cantons du Jura et de Neuchâtel. Une dénonciation de l'accord impliquerait une imposition à la source du travailleur frontalier dans le canton du lieu de travail.

Laboratoire de droit constitutionnel

Lors de la 66^e Fête du peuple jurassien, le Mouvement autonomiste jurassien avait invité Pascal Mahon, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Neuchâtel, à s'exprimer au sujet de la votation institutionnelle du 24 novembre 2013 et du processus défini par l'accord du 20 février 2012.

Son intervention de haute tenue et ses explications limpides ont été très appréciées par un auditoire attentif. M. Mahon a commenté les divers scénarii possibles en fonction du résultat du scrutin du 24 novembre prochain et il a surtout confirmé qu'un double oui sorti des urnes n'aboutirait pas *ipso facto* à la création d'un

nouveau canton. Un résultat positif ouvrirait la porte à l'élection d'une assemblée constituante chargée de rédiger un projet de Constitution qui devra lui-même être sanctionné par une décision populaire.

Cette affirmation a également été confirmée récemment par l'Office fédéral de la justice dans sa réponse à un courrier adressé par le comité

interpartis *Construire ensemble* dans ces termes: «Il est exact que le scrutin du 24 novembre prochain ne porte pas directement sur la création immédiate d'une nouvelle entité cantonale, mais sur l'engagement d'un processus qui permettrait ensuite aux populations concernées, le moment venu, de se prononcer sur la création de cette nouvelle entité cantonale.»

Ces confirmations viennent infirmer avec force les allégations déloyales du Gouvernement bernois qui affirmait encore récemment qu'un «oui pour voir» n'était pas une option.

Nous publions ci-dessous un extrait de l'entretien que le *Quotidien Jurassien* a consacré au professeur Pascal Mahon dans son édition du 14 septembre 2013.

LQJ: – *Pour un spécialiste de droit constitutionnel, une telle aventure, l'élection et les travaux d'une assemblée constituante, cela doit être passionnant à imaginer et à suivre, non ?*

– C'est tout à fait passionnant. La création d'un canton, la séparation, les règles de procédure liées au caractère démocratique de l'entreprise pour déterminer qui s'exprime et quand, tout cela est véritablement passionnant. C'est un laboratoire de droit constitutionnel. L'affaire jurassienne a fourni beaucoup de matériaux à ce laboratoire constitutionnel, et elle continue à en fournir!

LQJ: – *Un oui le 24 novembre au processus menant à l'élection de l'assemblée constituante signifierait-il que le canton projeté se fera de toute façon ?*

– Non. Ce n'est qu'au moment où les deux parties seront appelées à voter sur la Constitution préparée par l'assemblée constituante que le choix sera définitif. Il y a un précé-

dent sur ce plan. Dans les années 1930, les deux Bâles ont eu l'idée de fusionner. Ils ont donc révisé leurs Constitutions pour permettre l'élection d'une assemblée constituante paritaire. Ces révisions ont été soumises à l'Assemblée fédérale pour obtenir sa garantie. Mais l'Assemblée fédérale s'est trompée en estimant qu'il fallait d'abord, avant de donner sa garantie, réviser la Constitution fédérale. Elle s'est finalement ravisée et a donné sa garantie en 1960, de sorte que les deux demi-cantons ont élu une Assemblée constituante paritaire, qui a préparé une nouvelle Constitution (1961-1968). En 1969, le même jour (7 décembre), chaque demi-canton a voté sur la nouvelle Constitution: Bâle-Ville a dit oui, Bâle-Campagne non. Les mouvements «pro-fusion» étaient devenus minoritaires, en tout cas dans un des deux cantons. C'est une preuve qu'on peut voter non au processus. Si une des deux parties refuse, le nouveau canton ne se fait pas.



Pascal Mahon, professeur de droit constitutionnel, lors de la conférence qu'il a donnée dans le cadre de la dernière Fête du peuple jurassien.

Faux jetons

Les députés francophones vivaient une vie paisible avant que le Syndicat des enseignants du Jura bernois ne décide d'épier leurs faits et gestes en mandatant un observateur de piquet présent tout au long des débats. Non content de rapporter et de publier les votes des édiles francophones, la vigie des roille-gosses a l'œil sur tous leurs manquements. La page Facebook du syndicat fait par exemple état d'une histoire très croustillante. Lisez plutôt:

«Le Grand Conseil a pris des mesures d'économies ineptes à l'égard des enseignants mais aussi des plus démunis (diminution de 10% de l'aide sociale, etc.). Mercredi 11.9 à midi, il restait quelques motions à traiter. Le président nous envoie alors en pause midi et la séance reprend à 13h30. Suite à des retraits et du fait que certaines interventions ne sont pas combattues, la séance de l'après-midi (et donc la session) s'achève précipitamment à 13h45. Pour 15 minutes de travail, les 161 députés touchent (et ont touché aujourd'hui) un jeton de présence de 100 francs. Ce qui fait réagir le président du groupe socialiste qui propose en vain que ce jeton ne soit pas versé.

Il y a encore plus fort. Les petits amis UDC Bühler, Graber et Klopfenstein, pourfendeurs des abus et économiseurs à la hache, se sont ce jour-là attardés à une bonne table bernoise. Ils sont arrivés dans la salle du Grand Conseil à 13h50, donc après que le président eut levé la séance. Ce qui ne les a pas empêchés d'aller discrètement timbrer pour être sûrs de bien toucher 100 francs pour une séance à laquelle ils n'ont pas assisté. Et ce sont ces gens-là qui accusent les Jurassiens de magouilles!!!! On croit rêver! Que nenni non point, c'est le cauchemar qui continue.»

L'histoire ne raconte pas si les jetons encaissés à ne rien faire par de peu scrupuleux députés blochétiens serviront à rembourser les impôts dus à la collectivité par le sulfureux chef de campagne de leur parti.

Au chapitre des faux jetons, on en apprend encore de belles. Lorsqu'ils siègent en groupes, les membres de l'Assemblée interjurassienne touchent 120 francs par séance.

Quel est, de tous les groupes, celui qui coûte le plus cher en séances repas destinés à faire avancer le schmilblick interjurassien? Réponse: l'UDC du Jura bernois, le parti qui n'a de cesse de critiquer la coûteuse AIJ! On découvre encore que la présence de représentants du Conseil du Jura bernois aux apéros riches auxquels ils sont invités n'est pas gratuite. Quand, par exemple, Mamy Forster fait aux organisateurs de la Braderie de Moutier (!) l'insigne honneur de sa présence au banquet d'ouverture, elle perçoit un montant de 140 francs pour goûter petits fours, canapés et totchés. De quoi choper des boutons!

La zizanie

Une conférence de presse plaçant sous les feux de la rampe Palain Job Droz, Kaporal Bühler et le jeune écervelé Maxime Jarret-De-Bœuf (Ochsenbein), voilà qui n'est pas glorieux pour un parti politique se vantant d'être «le plus grand» de tous. Surtout si le support de ce vomissement médiatique consiste en une affiche débile gribouillée par un jeune bas-de-plafond consanguin analphabète. Appartenir à un tel parti peut singulièrement compliquer un plan de carrière. Qui plus est lorsque les promotions attendues dépendent en partie du bon vouloir du gouvernement vilipendé. C'est la réflexion que s'est faite Fredo L'Escargot (Fred-Henri Schnegg) avant de claquer la porte de l'UDC blochétienne du Jura bernois. Cette démission intéressée et cependant courageuse met en lumière la zizanie qui règne chez les agrariens grâce à la présence providentielle dans leurs rangs de l'impayable désargenté Palain Dumbo Droz. Il y a des gens qui ont la faculté de mettre le bordel, d'alimenter les querelles, de provoquer discordes, dissensions, fâcheries et disputes partout où ils mettent les pieds. C'est le cas d'une belle-mère sur trois et surtout du gros Droz. Lequel, après avoir mis en un éclair le feu chez les radicaux, est sur le point de faire couler le bâtiment amiral de l'UDC probernoise. Tout compte fait, le transfuge Droz constitue une excellente opération de sabotage dont on n'a pas fini de mesurer les effets bénéfiques.

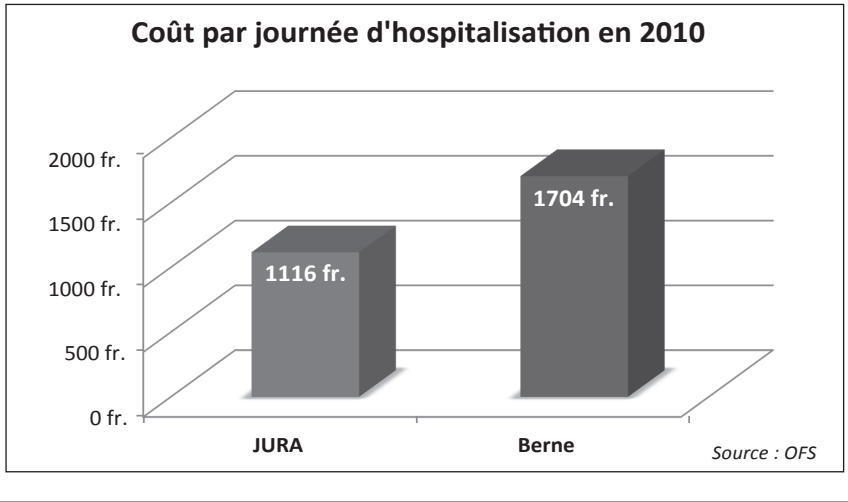
● Vorbourg

LE SAVIEZ-VOUS ?

Dans le canton du Jura, comme ailleurs, la santé publique occupe une place de choix dans les préoccupations de la population. Outre une structure hospitalière répartie sur trois sites, le canton du Jura peut aussi compter sur un établissement prestigieux de rééducation cardiovasculaire situé au Noirmont, connu loin à la ronde. Cette clinique fut créée, à l'époque, sur l'initiative des autorités jurassiennes.

Si un nouveau canton voyait le jour, les Jurassiens du Sud devraient se demander dans quel contexte ils seront mieux à même de défendre leurs hôpitaux : en restant dans le canton de Berne ou en créant une nouvelle entité au sein de laquelle ils pourront influencer les décisions ?

Affirmer que l'hôpital de Moutier fermerait en cas de oui à l'étude d'un nouveau canton le 24 novembre 2013 est totalement hors de propos et ne vise qu'à effrayer la population.



LE JURA LIBRE
OPTIQUE JURASSIENNE

Editeur:
Société coopérative
Le Jura Libre
Case postale 202
2800 Delémont 1

Téléphone: 032 422 11 44
Télécopieur: 032 422 69 71